Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_1-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO – ACHAT D'UN VEHICULE 9 PLACES POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Le Maire informe du besoin de la collectivité de l'acquisition d'un véhicule 9 places pour le transport de personnes.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission d'Appel d'Offre lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 14 mai 2024 et d'analyse des offres après négociation en date du 03 juin 2024.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- > **DECIDE** de retenir :
 - SACA-AUTO pour le véhicule Jumpy Combi taille M Blue HDI 181 S&S EAT8 de la marque CITROEN demeurant Rue Léon Foucault ZAC des Bonnettes 62000 ARRAS pour un montant de = 26 675,85 € HT (vingt-six mille quatre six cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes Hors Taxes);
- ➤ MANDATE et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- PREVOIT au budget les crédits nécessaires.

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le



ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_1-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBEI Envoyé en préfecture le 10/06/2024 DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu en préfecture le 10/06/2024

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_2-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

Présents: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO – ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE POUR LES SERVICES **TECHNIQUES**

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Le Maire informe du besoin de la collectivité de l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques communaux.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission d'Appel d'Offre lors de sa séance d'ouverture des offres en date du 14 mai 2024 et d'analyse des plis après négociation en date du 03 juin 2024.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- DECIDE de retenir :
 - SACA-AUTO pour le véhicule BERLINGO VAN FOURGON Taille M 650kg Blue HDI 100 S&G BVM6 de la marque CITROEN demeurant Rue Léon Foucault - ZAC des Bonnettes – 62000 ARRAS pour un montant de = 17 891,30 € HT (dix-sept mille huit cent quatre-vingt-onze euros et trente centimes Hors Taxes);
- MANDATE et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier;
- PREVOIT au budget les crédits nécessaires.

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le



ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_2-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_3-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO - ACHAT DE MOBILIER POUR LA MICRO-CRECHE GRAINE D'O

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Le Maire informe qu'il y a lieu de meubler la micro-crèche Graine d'O qui ouvrira en septembre 2024.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission d'Appel d'Offre lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 14 mai 2024 et d'analyse des offres en date du 03 juin 2024.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- > **DECIDE** de retenir :
 - LES 3 OURS demeurant Parc d'activités Océalim 4 rue Jean Mermoz 87270 COUZEIX pour un montant de = 16 567,02 € HT (seize mille cinq cent soixante-sept euros et deux centimes Hors Taxes);
- MANDATE et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier;
- > PREVOIT au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_4-DE

Publié le



Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO - ACHAT DES JEUX POUR LA MICRO-CRECHE GRAINE D'O

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Le Maire informe qu'il y a lieu d'acheter les jeux d'enfants pour la micro-crèche Graine d'O qui ouvrira en septembre 2024.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission d'Appel d'Offre lors de sa séance d'ouverture et d'analyse des offres en date du 03 juin 2024.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- > **DECIDE** de retenir :
 - LES 3 OURS demeurant Parc d'activités Océalim 4 rue Jean Mermoz 87270 COUZEIX pour un montant de = 13 709,80 € HT (treize mille sept cent neuf euros et quatre-vingt centimes Hors Taxes);
- MANDATE et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- PREVOIT au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_5-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents: 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION DE CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ACHATS

Le Maire donne lecture des consultations effectuées dans le cadre de la procédure d'achat pour divers travaux, achat et prestations de service.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
 - ✓ Achat d'électroménager pour la micro-crèche Graine d'O: SAS JLB MENAGER demeurant 150 rue des Forges 38220 VIZILLE pour un montant de = 5 816,08 € HT;
 - ✓ <u>Achat d'un logiciel pour la micro-crèche Graine d'O</u>: AIGA pour le logiciel INoé demeurant 110 avenue Barthélémy Buyer 69009 LYON pour un montant de = 7 082,70 € HT;
 - ✓ <u>Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc des Tilleuls</u>: CM AMENAGEMENTS demeurant 312 avenue de la Gare 38520 LE BOURG D'OISANS pour un montant de = **5 250,00** € HT;
- > AUTORISE le Maire à signer les demandes d'achat pour ces travaux, achats et prestations, ainsi que tout document se rapportant à cette commande;
- PREVOIT au budget les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

EEVIL I

ID: 038-213800055-20240604-DEL 04 06 24 6-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents: 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: COMMANDE PUBLIQUE

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE – TRANSPORT SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET AUTRES.

Le marché de service de transports scolaires réguliers, transports périscolaires occasionnels et transports des habitants de la commune les mercredis après-midi et samedis matin a été confié au groupe PERRAUD ainsi qu'à l'entreprise VFD, arrive à échéance le 31 août 2024.

Il importe dès à présent de lancer de nouvelles procédures de marché en vues de confier à une ou plusieurs sociétés, le transport scolaire régulier, d'une part, le transport périscolaire occasionnel, d'une seconde part et le transport des habitants de la commune les mercredis après-midi et samedis matin, d'autre part.

Les prestations comporteront plusieurs lots décrits au paragraphe précédent.

Le marché d'une durée ferme de 1 an, reconductible 2 fois pour une durée de 1 an sans pouvoir excéder 3 ans, débutera le 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- ➤ DECIDE de lancer les procédures d'appels d'offres ouvert pour le service de transports scolaires réguliers, transports périscolaires occasionnels et transports des habitants de la commune les mercredis après-midi et samedis matin;
- > AUTORISE le Maire à procéder à la publicité et à réaliser l'ensemble de la procédure.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID: 038-213800055-20240604-DEL 04 06 24 7-BF

Nbre de Conseillers

en exercice : 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: DECISION MODIFICATIVE

VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024 - PIECE N°1

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au budget principal de l'exercice 2024. Aussi, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dé	penses	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats de prestation de services (sauf terrain aménager)	0,00€	4 000,00€	0,00€	0,00€
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000,00€	900,0	0,00€	0,00€
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	1 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000,00€	4 000,00€	0,00€	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2188 : Autres immobilisation corporelles	3 564,70€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 21 : immobilisation corporelles	3 564,70€	0,00€	0,00€	0,00 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00€	0,00€	3 564,70€	0,00€
TOTAL D 10 : Dotations, Fonds divers et réserves	0,00€	0,00€	3 564,70€	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 564,70€	0,00€	0.00€	00,00€
Total Général	3 !	564,70€	3 (564,70€

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

> APPROUVE les modifications indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Envoyé en préfecture le 04/06/2024 Reçu en préfecture le 04/06/2024

Leviau

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_8-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents: 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: EMPRUNTS

REALISATION D'UN EMPRUNT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3;

VU le budget primitif du 15 mars 2024;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser un emprunt, afin de financer les projets 2024, en cours sur la commune d'Allemond;

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

CONSIDERANT que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière ;

Le Maire informe qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 1 000 000 € (un million d'euros).

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- ➤ **DECIDE** de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, un prêt dont les conditions financières sont les suivantes :
 - durée : 20 ans, (80 échéances)
 - taux client : 3,76 %
 - date de versement des fonds entre juin et août 2024
 - date de la première échéance : 25 septembre 2024
 - échéance trimestrielle constante
 - toutes les échéances seront fixées trimestriellement
 - Remboursement anticipé possible, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée).
 - Commission d'engagement : 0,10% du capital emprunté ;
- ➤ **DONNE AU MAIRE** toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées ;

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le



ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_8-DE

- ➤ S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt, au nom du Conseil Municipal, à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires;
- > S'ENGAGE à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_9-DE

uhliá la



Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la

Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: SUBVENTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE) - EXERCICE BUDGETAIRE 2024 – MEUBLES ET JEUX DE LA MICRO-CRECHE « GRAINE D'O »

VU la délibération n°4 du 2 octobre 2017 portant sur le lancement d'une consultation en vue de désigner un maître d'œuvre dans le cadre de l'extension de la Résidence des Tilleuls ;

VU la délibération n°29 du 23 mars 2021 portant sur le projet d'extension de la Résidence des Tilleuls (création de 6 logements) et la création d'une micro-crèche et plus particulièrement sur les demandes de subventions d'investissement sollicitées pour les travaux (ainsi que la délibération n°21 du 1^{er} février 2022 qui modifiait ces montants);

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du projet « intergénérationnel » d'extension des Tilleuls (nouveau bâtiment comprenant 6 logements réservés aux personnes âgées et une micro-crèche de 12 places avec Relais Petite Enfance) touchent à leur fin (ouverture prévue le 2 septembre 2024). Deux consultations ont été lancées :

- L'une pour l'ameublement intérieur de la micro-crèche « Graine d'O »
- · L'autre pour les jeux et les accessoires de puériculture

Ces besoins d'investissements portent notamment sur les espaces de repas (vaisselle...), les espaces de regroupement / d'activités (mobilier en mousse, tapis, barrières...), les espaces de motricité (jeux pédagogiques, modules de motricité...) et autres besoins.

Monsieur le Maire donne lecture du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental et plus particulièrement le service de Protection Maternelle Infantile et Parentalités (direction de l'éducation, de la jeunesse et du sport) dans le cadre du soutien aux EAJE pour 2024 qui établit la demande de participation comme suit :

Montant estimatif des besoins subventionnables	14.937,15€ HT
Participation CD 60 %	8.962,29€ HT
Reste à charge commune 40 %	5.974.86€ HT

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le



Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibérati ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_9-DE

- > APPROUVE les montants de demandes de subventions cités ci-dessus ;
- > AUTORISE le Maire à solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- > MANDATE ET AUTORISE le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_10-DE



Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: SUBVENTION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SKI CLUB OZ ALLEMOND POUR LE RENOUVELLEMENT DES TENUES

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par le ski-club Oz / Allemond. Cette dernière sollicitant l'octroi d'une aide financière pour le renouvellement des tenues des enfants qui représentent l'image et le dynamisme du club et de la commune.

Il informe que la facture s'élève à 13 672,56 € TTC, dont 50 % sont pris en charge par le club.

Il ajoute que 25 licenciés résident sur la commune d'Allemond.

Il propose de participer financièrement à hauteur de 2500 € TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > **DECIDE** de verser la somme de 2500 € (deux mille cinq cent Euros) au Ski Club Oz/Allemond pour le renouvellement des tenues des enfants ;
- > PREVOIT au budget, les sommes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_11-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents: 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

<u>OBJET</u>: PERSONNEL COMMUNAL SUPPRESSION DE POSTES

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision conformément à <u>l'article 97</u> de la loi du 26 janvier 1984 est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

En raison d'avancements de grades annuels, il convient de supprimer les emplois correspondants ;

Vu l'avis du Comité technique réuni le 23 avril 2024;

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > DECIDE la suppression de deux emplois d'Agent de maîtrise à temps complet au service technique;
- MODIFIE comme suit le tableau des emplois :

Service Technique					
Filière	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Technique	Agent de Maîtrise	С	2	0	Temps complet

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le



Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: CREATION DE POSTE

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

CONSIDERANT le tableau des emplois ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi de Brigadier-chef Principal en raison d'un avancement de grade annuel ;

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de Brigadier-chef Principal en raison d'un avancement de grade annuel.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Filière: Police

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade: Brigadier-chef Principal

- ancien effectif: 0

- nouvel effectif: 1

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

> ADOPTE la proposition du Maire ;

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_12-DE



> **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois

SERVICE ENFANCE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Police municipale	Brigadier-chef Principal	С	0	1	Temps Complet

> PREVOIT au budget, article 64131, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024 Publié le

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_13-DE

Berger Levrault

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents: 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

<u>OBJET</u>: CREATIONS DE POSTES DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En prévision de l'ouverture prochaine de la micro-crèche « Graine d'O » sur la commune d'Allemond, il convient de créer des emplois permanents d'Auxiliaire de puériculture.

Le Maire propose la création d'emplois d'Auxiliaire de puériculture de classe normale et d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet à compter du 22 août 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière médico-social.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

CONSIDERANT que les besoins de la commune nécessitent la création d'emplois permanents d'Auxiliaire de puériculture de classe normale et d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8;

Vu le tableau des emplois;

Le Maire,

Alain GINIES



Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération a runammute :

- ADOPTE la proposition du Maire;
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale		0	2	Temps Complet
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	0	2	Temps Complet

PREVOIT au budget, article 64131, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_14-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents: 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: CREATIONS DE POSTES

DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En prévision de l'ouverture prochaine de la micro-crèche « Graine d'O » sur la commune d'Allemond, il convient de créer des emplois permanents d'assistants petite enfance.

Le Maire propose la création d'emplois d'agent social, Agent social principal de 2e classe, Agent social principal de 1ère classe à temps complet à compter du 22 août 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-social.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

CONSIDERANT que les besoins de la commune nécessitent la création d'emplois permanents d'agent social, Agent social principal de 2e classe Agent social principal de 1ère classe;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8;

Vu le tableau des emplois;

Reçu en préfecture le 10/06/2024



ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_14-DE

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération Publié le animité :

- ADOPTE la proposition du Maire;
- DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Assistant petite enfance	Agent social	С	0	2	Temps Complet
Assistant petite enfance	Agent social principal de 2e classe		0	2	Temps Complet
Assistant petite enfance	Agent social principal de 1ère classe	С	0	2	Temps Complet

PREVOIT au budget, article 64131, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBET Envoyé en préfecture le 10/06/2024 DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu en préfecture le 10/06/2024 Publié le

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_15-DE

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents :12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

Présents: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: CREATIONS DE POSTES

DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu des besoins aux services scolaires, périscolaires et entretien des locaux communaux sur la commune d'Allemond, il convient de créer des emplois permanents agent périscolaire et entretien des locaux.

Le Maire propose la création d'emplois d'Agent technique territorial, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

CONSIDERANT que les besoins de la commune nécessitent la création d'emplois permanents d'Agent technique territorial;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8;

Vu le tableau des emplois ;

Reçu en préfecture le 10/06/2024



Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_15-DE

- ADOPTE la proposition du Maire;
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois

	SERV	ICE TECHNIQ	UE		
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent périscolaire et entretien des locaux	Agent technique territorial	С	4	6	Temps Complet

PREVOIT au budget, article 64131, les sommes nécessaires au paiement des salaires et charges.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le



Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: SERVICE PETITE ENFANCE

DELIBERATION APPROUVANT LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES DE LA MICRO-CRECHE « GRAINE D'O »

VU le code général des collectivités locales et particulièrement ses article L1411-1 à L1411-18, R. 1411-1, R.1411-2;

CONSIDERANT la nécessité de définir des critères d'attribution pour les 12 places de la micro-crèche « Graine d'O » ;

Le Maire rappelle que la micro-crèche « Graine d'O » devrait ouvrir ses portes le 2 septembre 2024. Il rappelle également que le Conseil Municipal a fait le choix d'opter pour le Guichet Unique avec la Communauté de Communes de l'Oisans. C'est donc la CCO qui va se charger de réunir la Commission d'attribution des places.

Le Maire donne lecture du document qui énumère les critères de priorité, en rappelant que certains critères sont une obligation, du fait que la micro-crèche sera gérée avec la Prestation de Service Unique (PSU) de la CAF.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > **DECIDE** de valider les critères d'attribution de place de la micro-crèche « Graine d'O » annexés ;
- ➤ AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à l'attribution de place de micro-crèche

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_17-DE

Publié le

Berger Levrault

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents: 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

<u>Présents</u>: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: FINANCES LOCALES

MODIFICATION REGIE DE RECETTES POUR LA BASE NAUTIQUE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la dernière modification de l'acte constitutif d'une régie de recettes pour la Base Nautique, en date du 14 juin 2022.

Il y a lieu d'en modifier l'acte comme suit :

ARTICLE 1er – Il est institué une régie de recettes pour la base nautique d'ALLEMOND : location de pédalos, canoës, paddles, planches à voile et Wing foil sur le plan d'eau du Verney.

ARTICLE 3 – La régie fonctionne du dernier week-end du mois de juin au 31 août chaque année.

ARTICLE 4 – La régie encaisse les produits suivants :

Location de pédalos, canoës, planches à voile, paddles et wing foil (compte d'imputation 7063).

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000 € (cinq mille euros). Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 2000 € (deux mille euros).

<u>ARTICLE 8</u> – Un fonds de caisse d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) est mis à disposition du régisseur.

<u>ARTICLE 12</u> – Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

<u>ARTICLE 13</u> – Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > **DECIDE** de modifier les articles 1, 3, 4, 7, 8, 12 et 13 de la régie de recettes pour la Base Nautique;
- > AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le



ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_17-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES

Envoyé en préfecture le 10/06/2024 Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID: 038-213800055-20240604-DEL_04_06_24_18-CC

Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

Présents: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: FINANCES LOCALES

TARIFS 2024: PISCINE MUNICIPALE - INSTAURATION D'UN TARIF «HEBERGEUR / STRUCTURES ALLEMOND »

Le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2023 fixant les tarifs à appliquer pour l'exploitation de la piscine municipale pour l'année 2024.

Il propose au Conseil Municipal d'ajouter un tarif préférentiel pour les hébergeurs / structures d'Allemond qui en feront la demande au prix de 1,50 € par entrée. Ce tarif préférentiel est limité à une entrée par personne et par séjour.

Dans ce cadre, une convention devra être passée avec les structures qui en feront la demande. Des tickets seront établis par la commune et le montant sera facturé à la structure ou à l'hébergeur à la fin de la saison

Le Maire demande au Conseil municipal de valider ce tarif spécifique ainsi que le projet de convention proposé.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

> ADOPTE pour 2024 le tarif suivant :

Ticket 1 entrée hébergeur /	1,50 €
structure d'Allemond *	

^{*} propriétaire ou résident valable uniquement sur présentation d'un justificatif de domicile

- > APPROUVE le projet de convention cité ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les hébergeurs et structures communales qui en feront la demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBER Envoyé en préfecture le 10/06/2024 DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le



Nbre de Conseillers

en exercice: 12 présents : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINEIS Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mai 2024

Présents: GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, GACHET Edith, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés: RICHARD Aline.

Pouvoirs: Mme RICHARD Aline donne pouvoir à M. PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan

OBJET: CONVENTION

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME OZ 3300 POUR DES TARIFS PREFERENTIELS A LA PISCINE MUNICIPALE D'ALLEMOND

La convention de partenariat avec l'Office du Tourisme OZ 3300 a pour but d'inclure à la carte loisirs mise en place par cette structure, une entrée à la piscine municipale d'Allemond à tarif préférentiel.

Le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- > APPROUVE le projet de convention :
- > AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire.